

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JANVIER 2020

Nombre de Conseillers	l'an deux mille vingt
En exercice	23 le 29 janvier à 20 heures
Présents	15 Le Conseil Municipal de la Commune de POUILLY SOUS CHARLIEU (Loire)
Votants	15 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe JARSAILLON, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 janvier 2020

Étaient présents : M. Philippe JARSAILLON, M. Paul PONCET, Mme Geneviève BRIENNON, Mme Michelle JOLY, M. Claude POUJET, Mme Nathalie LOUDOT, M. Michel LAMARQUE, Mme Nicole BOURDET, M. Patrick LAGARDE, M. James BILLARD, Mme Monique ROCHE, Mme Nathalie VIAL, Mme Nathalie TANGHE, M. Georges THORAL, M. Adelino MASSANO

Excusées : Mme Olympe MEUNIER, Mme Sandrine MELRO

Absents : M. Gérard TARDY, Mme Sylvie CHAZELLE, M. Jean-Marc CHATELARD, Mme Carinne LEGUT, M. Mickaël PERRET, M. Philippe BORDE

Secrétaire de séance : Mme Monique ROCHE

---°°°---

1/ Approbation du compte rendu du conseil municipal du 12 décembre 2019

Le compte rendu du conseil municipal du 12 décembre 2019 est approuvé à l'unanimité.

2/ Compte-rendu du conseil communautaire

Monsieur LAMARQUE évoque les principaux sujets du conseil communautaire du 19 décembre 2019 à savoir :

↳ P.I.G. : sept personnes ont bénéficié d'une subvention de 1 000.00 € au titre d'adaptation du logement suite à perte d'autonomie. Cinq personnes ont bénéficié d'une subvention de 1 000.00 € au titre de travaux d'économie d'énergie.

↳ Déchets ménagers : quelles orientations prendre dans le cadre du renouvellement de plusieurs marchés de collecte tant des ordures ménagères que des matières recyclables et l'extension des consignes de tri ?

Deux hypothèses sont énoncées :

1 – maintien des PAV avec augmentation de la fréquence de vidage, aménagement paysager, changement du parc, planning de l'équipe en charge de l'entretien et de la gestion des dépôts sauvages.

2 – collecte des emballages tous les 15 jours avec mise en place d'un bac jaune chez chaque usager. Collecte verre et papier demeure en PAV, installation d'abri-bacs pour les sites rencontrant des problèmes de stockage.

Dans le cadre de l'hypothèse 1, montant estimatif de l'étude des différents sites PAV de 288 000.00 € avec lancement d'un marché de fournitures de colonnes de tri sélectif de 454 560.00 €. Ces montants sont lissables sur 4 ans (lancement en 2021, renouvellement des colonnes de 2022 à 2024).

Dans le cadre de l'hypothèse 2, mise en place d'une collecte en porte à porte tous les 15 jours.

En 2021 lancement d'un marché de fourniture de bacs « jaunes » pucés – montant estimatif de 420 000.00 € TTC et lancement d'un marché de collecte des bacs « jaunes » pucés – montant estimatif de 376 500.00 € TTC. Distribution de 10 900 bacs pour un montant estimatif de 109 000.00 € TTC.

En 2022 démarrage de la collecte et suivi du mode de collecte.

Contraintes : être prêt au 1^{er} janvier 2022 sans lissage financier possible et agent de prévention indispensable.

La TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) devra évoluer dans les années à venir pour passer de 24 € en 2019 à 65 € en 2025. Avec le même tonnage le coût supplémentaire s'élèverait à 151 700.00 € en 2025.

Monsieur THORAL intervient : « La décision de maintenir les points d'apports volontaires est raisonnable même s'il faut peut-être prévoir quelques tournées en porte à porte dans les centres villes...Cependant il ne faut pas négliger l'information des citoyens. J'ai cru comprendre que l'emploi « d'ambassadeurs du tri » était de nouveau possible. C'est une démarche très humaine de guider les usagers. Après 20 ans de pratique, avec l'augmentation des produits triés et l'agrandissement de la déchetterie, il est nécessaire de procéder à une « refondation » du tri qui conduise à une réduction des emballages ». Pour l'anecdote Monsieur THORAL ajoute avoir constaté lui-même que les agents de la déchetterie séparent le papier kraft des autres papiers.

Monsieur LAMARQUE précise qu'en effet une personne sera chargée de donner la bonne marche à suivre auprès des usagers.

↳ Environnement : participation de la Roannaise de l'eau au programme Jarnossin. Demande de subvention au Département et à l'Agence de l'eau pour le financement des postes et des travaux sur le Jarnossin.

↳ Economie : signature du contrat du « Territoire d'Industrie Roanne – Tarare 2020-2022 ». Soutien à « Initiative Loire 2020 » à hauteur de 5 800.00 € pour le fonctionnement et 5 800.00 € au fonds « prêt d'honneur ».

↳ Enfance Jeunesse : Accord donné au Président pour la signature de diverses conventions : location de locaux, tarification de l'accueil loisirs, tarification ludothèque.

↳ Tourisme : la contribution financière à Roannais-Tourisme s'élèvera à 1.13 € par habitant pour 2020.

3/ Construction d'un pôle scolaire– choix de l'assistance à maîtrise d'ouvrage

Lors du conseil municipal du 14 novembre 2019 il a été validé le lancement du marché de recherche d'un assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) concernant le projet de regroupement de l'école maternelle et de l'école primaire.

L'avis d'appel à concurrence a été mis en ligne le 20 novembre 2019 et les offres devaient parvenir avant le 12 décembre 2019 à 12h00.

La commission des marchés s'est réunie le 16 décembre 2019 pour procéder à l'ouverture des plis.

13 (treize) candidats ont remis une offre :

La commission des marchés s'est réunie une seconde fois le 20 janvier 2020 pour procéder au choix de l'AMO.

Elle a ainsi établi son classement :

- 1 - AMOME (69) : 13 500.00 € HT,
- 2 - SCENARII CONSEIL (42) : 15 065.00 € HT,
- 3 - SERVICE - AMO (42) : 16 500.00 € HT.

Monsieur THORAL demande : « L'Education Nationale a-t-elle défini un programme pour cette reconstruction ? Comment les personnels et les Pouillerots seront-ils informés et consultés sur le projet ? ».

Monsieur le Maire répond que l'AMO sera chargé de rencontrer toutes les personnes concernées par le projet.

Après délibération le conseil municipal valide à l'unanimité la proposition du bureau d'études AMOME pour un montant de 13 500.00 € HT.

4/ Travaux d'assainissement et aménagement des trottoirs Route de Briennon – choix du bureau d'études

Lors du conseil municipal du 12 décembre 2019 il a été validé le programme de travaux de voirie 2020 dont la réfection des trottoirs de la route de Briennon.

Des travaux sur les réseaux d'assainissement de cette même route de Briennon ont également été envisagés.

Deux bureaux d'études ont été sollicités afin de remplir la mission de maîtrise d'œuvre :

- Réalités de Roanne : 16 200.00€ HT,
- ICA de Roanne : 17 500.00 € HT.

Monsieur THORAL demande quelle partie de la route de Briennon est concernée.

Monsieur LAMARQUE répond que cela concerne la partie située entre le passage à niveau et l'entrée du Pont de la Loire.

Après délibération le conseil municipal valide à l'unanimité la proposition de Réalités pour un montant de 16 200.00 € HT.

5/ Autorisation pour le Maire de signer un acte de constitution de servitude de passage

SNCF Mobilités va céder à la SARL BROSSETTE RECUPERATION la parcelle D848 et une partie de la parcelle D2224.

Une servitude de passage est prévue sur la parcelle D 2224 pour desservir les parcelles D 1664, D 1491 et D 1019.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer l'acte de constitution de cette servitude.

Monsieur THORAL intervient : « Nous pensons qu'il serait plus judicieux d'acheter la partie de terrain concernée. Elle pourrait s'aménager dans la cadre des travaux de la rue de Briennon. L'entreprise concernée a-t-elle renouvelé sa demande pour sortir plus au fond sur la voie communale ? ».

Monsieur le Maire répond qu'avec RFF les délais étaient trop longs pour séparer la vente en deux acheteurs et que la solution de la servitude de passage était un bon compromis.

Après délibération le conseil municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer ledit acte.

6/ Renouvellement de la convention de remboursement du contrat d'assistance d'un défibrillateur par la RA Les Tamaris

Une convention a été établie en 2014 entre la commune et la résidence Les Tamaris pour le remboursement par les Tamaris du contrat d'assistance lié à l'installation d'un défibrillateur.

Cette convention est arrivée à échéance.

Monsieur le Maire propose de la renouveler pour une durée de cinq ans.

Après délibération le conseil municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à renouveler la convention.

7/ Remboursement d'un agent pour l'avance de frais d'affranchissement

Le 14 janvier 2020, la Poste étant fermée, un agent de la mairie s'est rendu à Vougy au magasin VIVAL chargé de l'expédition du courrier pour sa commune et les environs.

Le seul moyen de paiement étant la carte bancaire, l'agent a réglé la somme de 51.80 € avec sa propre carte bancaire.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de rembourser l'agent.

Après délibération le conseil municipal autorise à l'unanimité le remboursement de l'agent.

8/ Rémunération des études surveillées

Le plafond des heures d'études surveillées par les enseignants de l'éducation nationale a évolué. Monsieur le Maire propose d'appliquer ces nouveaux plafonds à compter du 1^{er} février 2020.

- Instituteurs : 20.03 €
- Professeurs des écoles classe normale : 22.34 €
- Professeurs des écoles hors classe : 24.57 €

Après délibération le conseil municipal adopte à l'unanimité les nouveaux plafonds à compter du 1^{er} février 2020.

9/ Révision d'un taux d'emprunt

La SFIL (Société de Financement Local) propose à compter du 1^{er} mai 2020 d'établir le taux fixe de 0.50 sur le prêt de 500 000.00 € obtenu en 2008 pour les travaux de la place du marché et de la rue de Verdun et dont l'échéance est le 1^{er} mai 2029. Le taux en vigueur est de 4.77.

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'accepter la proposition.

Après délibération le conseil municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à accepter ladite proposition.

10/ Informations diverses

↳ Monsieur LAGARDE informe le conseil municipal que les membres du conseil municipal des enfants ont assisté à une présentation de la biodiversité au cours de laquelle ils ont pu apporter leurs idées.

Monsieur le Maire clôture la séance du conseil municipal à 21h00.

La date du prochain conseil municipal sera déterminée ultérieurement.